

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de M. GENTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : dix-neuf février deux mil vingt-six

**PRESENTS : MM.GENTY/FABBRI/LIBERO/CORRADINI/REBOULET/RABIER/RULLIERE/
CHOUCHANE/CHERVEL/BEAUVEIL/CHARBIN/ROYE/BENHALLA/ULL/ROUCAUTE/NIVON/
ABMESELELEME/PICARD/FERNANDEZ/BILLET/PERILLARD/VINGERDER/HAMMADI/
LACONDEMINE**

POUVOIRS : MM NOTTEGHEM A GENTY/MALLET A CHERVEL/THOMMES A LIBERO

ABSENT : M.GAY

N° 26/02/06

Objet : Marché public de fournitures pour l'achat direct d'électricité renouvelable dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective

Le Maire rappelle que le 18 décembre 2025, le conseil municipal a délibéré pour valider un contrat de fourniture pour l'achat direct d'électricité renouvelable auprès de la société SOLARHONA dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective.

Il indique que ce contrat a pour objet la fourniture à la commune de 65 MWh par an au prix de 8,5 centimes/kWh hors taxes et ce sur une durée de 7 ans.

Il ajoute qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau car la société SOLARHONA a constitué une société spécifique dans le cadre de ce dossier, à savoir la société SLR1.

Il propose au conseil municipal de valider ce changement de cocontractant, étant précisé que les autres clauses du contrat sont inchangées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de valider le contrat de fourniture pour l'achat direct à la société SLR1 d'électricité renouvelable tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à la formalisation de ce contrat de fourniture.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 5 mars 2026

Le Maire,
Philippe GENTY



Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le
Et de la notification ou publication du.....